



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort de France, le 16 octobre 2024

Communiqué de presse

Mercredi 16 octobre 2024, M. Jean-Christophe Bouvier, préfet de Martinique, M. Serge Letchimy, président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de la Martinique, les parlementaires, l'observatoire des prix, des marges et des revenus, les socioprofessionnels et les représentants du monde économique (importateurs-grossistes, distributeurs, Grand Port Maritime, CMA-CGM) ont signé un protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère.

Ce protocole a pour triple objectif de (1) faire baisser les prix des produits alimentaires, (2) augmenter la transparence et renforcer les contrôles dans la constitution des prix de l'ensemble des produits consommés en Martinique, et (3) doper la production alimentaire locale ainsi que le développement économique de la Martinique.

L'accumulation des efforts collectifs prévus dans le protocole permettra aux hypermarchés de procéder à une réduction de 20 % en moyenne des prix de vente actuellement pratiqués sur une liste de 54 familles de produits correspondant aux produits alimentaires les plus consommés en Martinique.

La baisse durable des prix de l'alimentaire résultera notamment, parmi d'autres, de l'entrée en vigueur de cinq grandes mesures de baisses structurelles des coûts d'achat et d'acheminement des 6000 produits alimentaires importés les plus consommés en Martinique, ainsi que d'un engagement ferme et obligatoire des grands distributeurs de réduire significativement leurs marges sur la vente de ces produits.

Parmi ces cinq grandes mesures, l'État et la CTM portent l'engagement de baisses fiscales, **en portant à taux nul la TVA, d'une part, et l'octroi de mer d'autre part**. Ces baisses porteront, dans les deux cas, sur **54 familles de produits** (pâtes, lait, beurre, haricots rouges, fromage, etc.). S'agissant de la TVA à taux nul, l'État a souhaité étendre cette mesure jusqu'à 69 familles de produits, comprenant, en plus, des produits de grande consommation comme les pommes, les oranges ou les biscottes.

Les acteurs s'engagent également à **renforcer la continuité territoriale** en mettant en place un **mécanisme de compensation des frais d'approche** pour ces produits de consommation courante. L'objectif poursuivi est de réduire structurellement les coûts d'acheminement, depuis l'hexagone, des produits alimentaires.

Ce mécanisme sera abondé par des contributions des acteurs privés, notamment, mais aussi par l'État, qui précisera les conditions de sa participation financière. Par ailleurs, l'État a d'ores et déjà commencé à appuyer les distributeurs martiniquais dans leurs négociations auprès de leurs centrales d'achats européennes afin de diminuer les prix d'achats qu'elles pratiquent en revenant aux prix « exports » pour l'outre-mer.

De plus, les acteurs s'engagent à **renforcer la transparence autour de la formation des prix**, par une saisine de l'Autorité de la concurrence, une augmentation des contrôles effectués, l'introduction de nouvelles exigences de communication des marges et des sorties de caisse des distributeurs, le financement d'outils de comparaison ou le renforcement des moyens de l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR).

Enfin, les acteurs s'engagent à **favoriser l'autonomie alimentaire et à soutenir la production locale**. En particulier, l'État financera une **expérimentation de trois ans portant sur une mesure de soutien à l'agriculture locale**, pour les soutenir dans leur transition agro-écologique. L'enveloppe mobilisée est estimée au mieux à 2 millions d'euros dès 2025.

Ces mesures concrètes – obtenues grâce à l'investissement de chacun des acteurs – permettront de baisser durablement les prix alimentaires sur l'île.

Le Préfet de la Martinique salue également **l'engagement de tous les signataires à appeler à une désescalade de la violence** sur le territoire martiniquais.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Suivez-vous sur le : [site internet de la préfecture de Martinique](#)

et les réseaux sociaux :

